

RELATIONS PRESSE CONFEDERALES



Communiqué de presse

Retraites : Non à la suspension enfumage !

Sous la pression de la mobilisation, le Premier ministre a été contraint d'annoncer dans sa déclaration de politique générale la suspension de la réforme des retraites. Il vient de dévoiler la rédaction qu'il intégrera au projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS).

Cela valide les craintes de la CGT :

- **La suspension est en réalité un décalage**, comme l'a confirmé le chef de l'Etat. Les 64 ans sont maintenus, leur application est seulement décalée. Ceci permet aux générations nées entre 1964 et 1968 de partir 3 mois plus tôt que prévu par la réforme. Une petite avancée pour les générations concernées mais c'est ensuite la confirmation dans la loi des 64 ans.
- De plus, le gouvernement prend prétexte du décalage pour **amplifier les mesures anti-sociales déjà contenues dans le PLFSS** : la ponction sur les mutuelles complémentaires (qui sera forcément répercutée sur le prix des contrats et donc sur les frais de santé des salariés et des retraités) à laquelle s'ajoute l'année blanche. Après avoir été gelées en 2026, les pensions seront minorées de 0,9 points sous l'inflation en 2027 et de 0,4 points les deux années suivantes. Une énorme perte de pouvoir d'achat pour les retraité-es, actuel·les et futur·es. Inacceptable !

La CGT le réaffirme, la seule vraie suspension c'est le blocage immédiat de la réforme à 62 ans, 9 mois et 170 trimestres pour l'ensemble des générations, avant son abrogation pure et simple. Pour financer le blocage (100 millions d'euros en 2026 et 4 milliards d'euros en 2030) et l'abrogation (3,5 milliards d'euros en 2026 et 15 milliards d'euros en 2030), une multitude de dispositions peuvent être prises et notamment :

- **La suppression progressive des 80 milliards d'exonérations de cotisations sociales** dont 5,5 Md€ qui ne sont pas compensés par l'Etat et qui participent aux trappes à bas salaires
- **L'égalité de salaires femmes / hommes** qui rapporterait au minimum 6 milliards d'euros par an pendant 40 ans
- **L'élargissement de l'assiette des cotisations** pour y intégrer toutes les primes, l'intéressement et la participation (4,4 milliards d'euros)
- **L'augmentation du forfait social sur les dividendes** (alignement sur les cotisations dites patronales 10 milliards d'euros minimum)

RELATIONS PRESSE CONFEDERALES



- **La lutte contre le travail illégal** qui fait perdre de 6 à 8 milliards d'euros de cotisations retraite

La CGT appelle les parlementaires à amender en profondeur le PLFSS pour y intégrer un blocage immédiat de la réforme des retraites puis son abrogation. La CGT appelle également les parlementaires à supprimer du PLFSS l'ensemble des régressions prévues pour le monde du travail : l'année blanche gelant pensions, minima sociaux et salaires des agents publics, l'explosion des franchises médicales, la limitation des arrêts en accidents du travail / maladies professionnelles, la baisse du budget des hôpitaux et de nombreux services publics.

Seule la mobilisation du monde du travail permettra d'empêcher ce budget de régression et de gagner l'abrogation de la réforme des retraites. Les retraité·es seront mobilisé·es le 6 novembre prochain, cette mobilisation doit faire tache d'huile ! La CGT réitère son appel à multiplier les luttes si possibles dans un cadre unitaire au niveau des entreprises, des territoires, des branches et au niveau national interprofessionnel.

Montreuil, le 23 octobre 2025